



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 21 septembre 2018

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE CONSENTIR UNE SERVITUDE AU PROFIT DE LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE, DANS LE CADRE DU PROJET D'IMPLANTATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES, DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE DE MICROELECTRONIQUE CHARPAK - DELIBERATION COMPLETANT LA DELIBERATION DU 22 FEVRIER 2018**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	Procuration
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	Procuration
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	Procuration jusqu'à la question n° 08
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	Procuration
BUSCA-VOLLAIRE Céline	Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	Procuration jusqu'à la question n° 07
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	Procuration
BLANGERO Maryse	Absente
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 22 jusqu'à la question n° 07, puis 23 jusqu'à la question n° 08, puis 24 à partir de la question n° 09

Nombre de pouvoirs : 10 jusqu'à la question n° 07, puis 09 jusqu'à la question n° 08, puis 08 à partir de la question n° 09

Absents à la séance : 03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Dans la délibération du 22 février 2018, ci-annexée, il a été omis de préciser, que la cession à la commune des ouvrages désaffectés existant sur les parcelles cadastrées section BP n° 225 et 227, sur une longueur de 115 mètres linéaires, se fera en l'état et à titre gracieux, comme le prévoit la convention.

Le notaire de la commune souhaitant que ces conditions soient indiquées dans la délibération, je vous propose de compléter la délibération précitée dans ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE: De compléter la délibération du 22 février 2018 en précisant que la cession des ouvrages désaffectés existant dans les parcelles communales cadastrées section BP n°225 et 227, d'une longueur totale de 115 mètres linéaires, se fera en l'état et à titre gracieux, conformément aux termes de la convention signée le 23 février 2018.

Le Maire de Gardanne,

Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 04 OCT. 2018

AFFICHÉE LE : 04 OCT. 2018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 04 OCT. 2018